

FICHE DE POSTE n° 13

ENSEIGNANT SPECIALISE ou ENSEIGNANTE SPECIALISEE CHARGE DU SUIVI DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS NOTIFIEES PAR LA MDPH COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE ASH du SEI 12

Définition du poste :

Au sein de l'équipe ASH du Service de l'École Inclusive (SEI12), l'enseignant ressource en matière d'éducation inclusive apporte son expertise sur les troubles des apprentissages et de comportements aux équipes pédagogiques des écoles et des établissements, des équipes de circonscription et des services de la DSDEN, ainsi qu'aux différents professionnels du sanitaire et/ou médico-social.

L'enseignant apporte également son soutien technique aux pilotes des PIAL, IEN et équipes de direction des établissements dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre des compensations (auxiliaires de vie scolaire AVS, matériel pédagogique adapté MPA) notifiées aux élèves.

En outre, il établit des liens avec le SEI (l'équipe ASH et les enseignants référents) et les partenaires dont la MDPH

Il participe aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (à raison d'une journée hebdomadaire).

Il collabore avec les différents services de la DSDEN impliqués dans la mise en œuvre des compensations et du rectorat (DSI : GANESH).

Le coordinateur ASH est un collaborateur direct de l'IEN ASH qu'il peut être amené à représenter.

Conditions d'exercice :

Sur la base d'une obligation de service de 1607 heures annuelles (poste déchargé de classe) et dans le cadre des tâches définies par l'IEN ASH, l'enseignant spécialisé est plus particulièrement chargé de l'instruction des enquêtes nationales et de la tenue des tableaux de bord. Il coordonne l'activité de ses collaborateurs et organise le recrutement des AESH et des référents AESH. Il participe à des actions de formation.

Compétences attendues :

Expertise pédagogique.

Bonne connaissance des structures et dispositifs du handicap, du cadre institutionnel et juridique, des champs de compétences des partenaires, des pathologies et déficiences.

Engagement, volonté de répondre aux objectifs.

Sens de l'organisation et du management ; aptitude à la négociation et au travail en équipe.

Aptitude à rendre compte, loyauté, sens du service public, de l'équité, écoute, aptitudes relationnelles avec tout type d'interlocuteur.

Disponibilité, adaptabilité à des cultures professionnelles différentes.

Conditions de recrutement :

Priorité 30 – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI / CAPSAIS / CAPASH. **Affectation à titre définitif**

Priorité 32 – Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 – Enseignants ou enseignantes qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement.

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPeM) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr